

Gouvernement du Québec

## Décret 1212-2024, 14 août 2024

CONCERNANT l'octroi par Investissement Québec d'une contribution financière sous forme de prêt convertible d'un montant maximal de 3 000 000 \$ US à LeddarTech Holdings inc., pour son projet visant à poursuivre le développement de sa technologie automobile d'aide à la conduite et de conduite autonome et à soutenir ses besoins de fonds de roulement

ATTENDU QUE LeddarTech Holdings inc. est une société par actions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.R.C. 1985, c. C-44) ayant son siège à Québec;

ATTENDU QUE le projet de LeddarTech Holdings inc. vise à poursuivre le développement et la commercialisation de logiciels ciblant les applications automobiles d'aide à la conduite et de conduite autonome et à soutenir ses besoins de fonds de roulement;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 21 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) Investissement Québec doit exécuter tout autre mandat que peut lui confier le ministre ou le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 27 de cette loi le gouvernement détermine les autres sommes, engagées notamment dans l'exécution des mandats qu'il confie à Investissement Québec, qui peuvent être portées au débit du Fonds du développement économique par cette dernière;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour octroyer une contribution financière sous forme de prêt convertible d'un montant maximal de 3 000 000 \$ US à LeddarTech Holdings inc., pour son projet visant à poursuivre le développement de sa technologie automobile d'aide à la conduite et de conduite autonome et à soutenir ses besoins de fonds de roulement, selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe jointe à la recommandation ministérielle du présent décret et toute autre condition ou modalité usuelle que pourrait fixer Investissement Québec pour ce type de transaction;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie :

QU'Investissement Québec soit mandatée pour octroyer une contribution financière sous forme de prêt convertible d'un montant maximal de 3 000 000 \$ US à LeddarTech Holdings inc., pour son projet visant à poursuivre le développement de sa technologie automobile d'aide à la conduite et de conduite autonome et à soutenir ses besoins de fonds de roulement, selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe jointe à la recommandation ministérielle du présent décret et toute autre condition ou modalité usuelle que pourrait fixer Investissement Québec pour ce type de transaction;

QU'Investissement Québec soit autorisée à porter au débit du Fonds du développement économique les sommes nécessaires à l'exécution de ce mandat, à l'exception de sa rémunération;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant du mandat confié à Investissement Québec par le présent décret soient virées au Fonds du développement économique par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

83911

